



Centre Communal d'Action Sociale d'ECKBOLSHEIM

Département du Bas-Rhin

Extrait du registre des délibérations
Séance du mardi 17 janvier 2023

Membres en fonction : 13

Sous la présidence de Monsieur
Le Maire André LOBSTEIN, Président du C.C.A.S

Membres présents : 11

M. A. LOBSTEIN, M. G. SPEHNER, Mme C. TRAUTMANN, Mme G. MAUCLAIRE, Mme B. PAULUS, M. G. LANZ, Mme C. SCHIRRER, Mme B. VOGT, Mme M. MATTHISS, M. H. STORTZ et M. M. COSSET.

Membres absents : 2

M. Y. BLOCH et Mme V. LESSINGER.

Point 2 – Secours

Six aides accordées en urgence à entériner :

- I. Concerne la famille C.G. : demande de participation financière pour le paiement d'une facture d'électricité. (cf. rapport du 30.09.2022 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **La somme de 200,00€ a été versée au fournisseur d'énergie (électricité Strasbourg).**
- II. Concerne Madame D.F. : demande de participation financière pour le règlement partiel d'une dette auprès de l'association Mobilex (cf. rapport du 22.09.2022 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **La somme de 300,00€ a été versée à Mobilex.**
- III. Concerne la famille D.F. : demande d'aide alimentaire de 150,00€ (cf. rapport du 20.10.2022 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **Trois bons d'une valeur de 50,00€ ont été remis à la famille D.F.**
- IV. Concerne la famille H.E. : demande d'aide alimentaire (cf. rapport du 04.10.2022 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **Deux bons alimentaires d'une valeur de 40,00€ ont été remis à la famille H.E.**
- V. Concerne la famille T.C. : demande d'aide alimentaire (cf. rapport du 14.10.2022 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **Trois bons alimentaires d'une valeur de 50,00€ ont été remis à la famille T.C.**
- VI. Concerne la famille L.N. : demande d'aide alimentaire (cf. courriel du 16.01.2023 de Mme KOPF, ASS CEA). **Un bon alimentaire d'une valeur de 50,00€ a été remis à la famille L.N.**
- VII. Concerne la famille O.H. : demande d'aide alimentaire (cf. rapport du 06.12.2022 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **Trois bons alimentaires d'une valeur de 50,00€ ont été remis à la famille O.H.**

Le Conseil entérine à l'unanimité l'attribution de ces aides financières.

Une aide soumise à délibération :

- I. Concerne la famille F.H. : demande de participation financière pour le paiement d'une facture de gaz. (cf. rapport du 13.01.2023 de Mme SIEGEL, CESF C.C.A.S). **La somme de 200,00€ a été versée au fournisseur d'énergie (électricité Strasbourg).**

Le Conseil accorde à l'unanimité l'attribution de cette aide financière.

